

POLITIQUE GÉNÉRALE : POUR UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE, RÉSILIENTE ET COMPÉTITIVE



À PROPOS D'ÉQUILIBRE DES ÉNERGIES

Créée en 2010, Équilibre des Énergies, présidée par Dominique Bussereau, ancien ministre, œuvre pour la décarbonation de l'économie française et européenne.

Ses analyses et ses propositions visent à promouvoir l'innovation et l'excellence industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir des énergies fossiles.

Avec ses membres, elle apporte son expertise et son expérience pour proposer des solutions concrètes, réalisables et acceptables au vu des réalités économiques et des aspirations de nos concitoyens.

Nous rencontrer :

Équilibre des Énergies
+ 33 (0)1 53 20 13 70
contact@equilibredesenergies.org
10, rue Jean Goujon - 75008 Paris



LIGNES D' ACTIONS

1. Donner confiance dans la transition énergétique par une politique claire, stable et réaliste. Ne pas dévier de la politique générale visant à sortir, si possible dès 2050, de la dépendance aux énergies fossiles mais accepter les flexibilités permettant de concilier la politique de moyen et long terme avec les contraintes du court terme.

2. Poursuivre la recherche d'économies d'énergie et de procédés plus efficaces, dans les limites permises par une utilisation ménagère des capacités de financement de l'État et des acteurs économiques. Confirmer le système des certificats d'économies d'énergie, en élargissant son champ d'application à l'électrification et en poursuivant les efforts d'amélioration de son efficacité.

3. Faire de l'électrification du pays un projet phare du prochain quinquennat : le système électrique est un avantage comparatif majeur dont la France doit tirer parti. Son développement nécessite une approche holistique associant :

- le programme du nouveau nucléaire des EPR2, complété par les programmes Cigéo et Aval du Futur ;
- la poursuite des programmes de développement de l'électricité d'origine renouvelable, en replaçant les filières matures dans le circuit économique conventionnel et en associant leur développement à la mise en place de solutions de flexibilité et de stockage ;
- le développement des réseaux électriques afin d'accompagner l'électrification des usages et d'en faire un atout pour la renaissance industrielle ;
- l'électrification des usages afin de doubler la part de l'électricité dans le bilan en énergie finale en orientant les investissements en priorité vers les actions de décarbonation offrant le meilleur rapport coût-efficacité ;
- le développement des flexibilités et du stockage à tous les niveaux.

4. Développer les chaleurs renouvelables (notamment la géothermie et les réseaux de chaleur efficaces) et les autres formes d'énergie décarbonées (biocarburants, biogaz, hydrogène) de façon ciblée, en tant que solutions de transition et là où elles resteront durablement nécessaires.

5. Définir une stratégie pluriannuelle de réduction progressive de la consommation de gaz fossile, cohérente avec la disponibilité des alternatives, le développement des gaz renouvelables et bas-carbone, la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité, validée au niveau des territoires et assurant l'avenir des professionnels concernés. Réserver les gaz renouvelables aux usages où ils peuvent être réellement utiles (usages matière première, chaleurs haute température, secteur maritime, génération d'électricité en périodes de pointe).

6. Éviter la création de nouvelles dépendances, dans le domaine des technologies et des matériaux, notamment en promouvant l'économie circulaire dans toutes ses dimensions dont l'intensification d'usage par l'économie de la fonctionnalité. Porter une attention particulière à la question du cuivre.

7. Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale, en privilégiant les solutions de pompes à chaleur, pour sortir des énergies fossiles et redonner du pouvoir d'achat aux Français. Intégrer le besoin de refroidissement, notamment dans la réglementation du diagnostic de performance énergétique (DPE) et dans la RE 2020, en veillant à simplifier cette dernière afin de faciliter la relance de la construction neuve.

8. Accélérer la migration vers la mobilité électrique pour les véhicules particuliers en levant les derniers obstacles : extension de l'équipement en infrastructures de recharge des autoroutes et voies rapides et accélération de l'équipement des bâtiments résidentiels collectifs. Massifier la mobilité électrique pour le transport lourd de marchandises et les usages professionnels. Veiller à la généralisation du pilotage de la recharge afin de lisser les appels de puissance sur les réseaux.

9. Soutenir les transferts modaux vers les transports décarbonés, en particulier vers les réseaux ferroviaires. Mettre en œuvre les recommandations de la conférence Ambition France Transports de juillet 2025.

10. Soutenir le développement d'une aviation durable en préservant la place du secteur aérien français. Soutenir le développement d'une industrie française et européenne des carburants d'aviation durables.

11. Soutenir la construction navale et la décarbonation du transport maritime, en facilitant dans un premier temps, la migration du fioul lourd vers le GNL et le bioGNL.

12. Faire des ports français des hubs d'électrification pour la logistique et le développement de l'industrie décarbonée.

13. Lancer un plan national d'électrification et de décarbonation de l'industrie, y compris des centres de données, avec un pilotage dédié, au plan national et régional.

14. Cibler les politiques d'aide sur les actions de décarbonation les plus efficaces pouvant être massifiées. Soutenir la recherche-développement et les opérations-pilotes sur les techniques avancées.

15. Aligner progressivement la fiscalité sur les énergies avec les objectifs énergie-climat, de compétitivité et de pouvoir d'achat

16. Lever les obstacles d'ordre réglementaire au choix des solutions électriques. Bannir la comptabilité en énergie primaire dans les textes et procédures réglementaires.

17. Mener une politique de soutien vigilant aux actions proposées par la Commission européenne :

- promouvoir l'idée d'introduire dans la loi européenne sur le climat les principes de prééminence des solutions bas-carbone et de neutralité technologique.
- transposer les textes instituant le deuxième système d'échange de quotas carbone (ETS2) mais veiller à une mise en œuvre progressive et à un juste retour vers les secteurs assujettis.

